COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) : le Comité Régional de Pilotage se tient à Cotonou

$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$$

La troisième réunion du Comité Régional de Pilotage du projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), financé par la Banque Mondiale, se tiendra les 14 et 15 novembre 2019, à AZALAI Hôtel, à Cotonou en République du Bénin.

Cette réunion sera co-présidée par Monsieur José TONATO Ministre béninois du Cadre de Vie et du Développement Durable et Monsieur Jonas GBIAN, Commissaire en charge du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, en présence de Monsieur David Wonou OLADOKOUN, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature du Togo.

Cette session permettra, entre autres, d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet et d'apprécier les activités projetées pour l'année 2020, par l'adoption du plan de travail et budget annuel de la composante régionale du projet.

En prélude à cette réunion, s'étaient tenues, à Cotonou :

- Du 06 au 8 novembre 2019, à Grand Popo, la réunion de redynamisation du Comité Scientifique Régional du Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière (PRLEC) : elle a permis la finalisation des termes de référence de l'étude de faisabilité de l'Observatoire Régional du littoral d'Afrique de l'Ouest, l'adoption de la feuille de route pour l'élaboration du bilan 2021 des littoraux d'Afrique de l'Ouest et des recommandation visant la relance des activités du CSR en vue de soutenir les activités du projet WACA ResIP.
- Les 11 et 12 novembre 2019, à la représentation de la Banque mondiale à Cotonou, la supervision de la composante régionale du projet par la Banque mondiale ;
- le 13 novembre, toujours à la représentation de la Banque mondiale, la réunion des coordonnateurs nationaux et régionaux du projet. Cet atelier a permis de préciser les modalités d'appui aux pays, d'harmoniser les outils de rapportage et de définir les procédures de conduite des missions de supervision nationale.

La Direction de la Communication